

## Orientations stratégiques et priorités d'investissement du CEPF pour le hotspot des forêts guinéennes

Orientations stratégiques	Priorités d'investissement
1. Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage	<p>1.1 Renforcer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, du régime foncier et des réformes forestières en vue de faciliter la bonne gouvernance dans la gestion des réserves et des concessions communautaires et privées</p> <p>1.2 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs qui favorisent la collaboration des parties prenantes dans la gestion des aires protégées</p> <p>1.3 Démontrer la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui agiront comme des incitations à la conservation des sites prioritaires (par exemple la domestication d'espèces sauvages, l'exploitation durable de forêts contrôlées localement, la récolte de produits forestiers non ligneux, l'agriculture durable, etc.)</p>
2. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous-national et national	<p>2.1 Entreprendre des travaux de recherche, d'analyse et de sensibilisation pertinents sur les politiques pour informer et influencer le développement de politiques publiques nationales de conservation, y compris sur la gestion des aires protégées, le paiement pour les services écosystémiques, la REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes</p> <p>2.2 Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels (par exemple, les valorisations économiques des services écosystémiques) en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique en faveur de leur conservation</p> <p>2.3 Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleure pratique de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées</p>
3. Sauvegarder les espèces prioritaires menacées au plan mondial en identifiant et répondant aux principales menaces et aux lacunes en matière d'information	<p>3.1 Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger critique et en danger d'extinction de la liste rouge de l'UICN</p> <p>3.2 Mettre à jour de l'analyse des ZCB en intégrant les données récemment rendues disponibles, y compris sur les sites d'Alliance for Zero Extinction et les évaluations mondiales de la Liste Rouge et en procédant à des recherches ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles</p>
4. Renforcer les capacités des organisations locales de la société civile, notamment les Peuples Autochtones, les groupes de femmes et de jeunes, afin de conserver et de gérer la biodiversité d'importance mondiale	<p>4.1 Renforcer la capacité des organisations de la société civile locale en matière de gestion financière, institutionnelle et de projet, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds</p> <p>4.2 Etablir et renforcer des organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes visant à favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages</p> <p>4.3 Renforcer la capacité de communication des organisations de la société civile locale en appui à leur mission et pour sensibiliser le public à l'importance des objectifs de conservation</p>

Orientations stratégiques	Priorités d'investissement
5. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements de conservation à travers une équipe régionale de mise en œuvre (RIT en anglais)	5.1 Opérationnaliser et coordonner les processus et procédures d'octroi de subventions du CEPF pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie d'investissement dans l'ensemble du hotspot
	5.2 Construire une large audience de groupes de la société civile travaillant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs

### **Orientation stratégique 1. Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage**

Le Chapitre 7 révèle que la pression des communautés locales pour répondre à leurs besoins de base quotidiens est une menace pour la conservation et la gestion durable de nombreuses ZCB. Le Chapitre 8 souligne quant à lui que la chasse et la surpêche sont des menaces pour les populations de faune dans tous les pays du hotspot et que ces menaces sont en grande partie provoquées par la demande en protéines au sein des communautés rurales en expansion, ainsi que par les populations urbaines qui ont un pouvoir d'achat croissant. Ce chapitre révèle également que la croissance de la population rurale, couplée avec l'augmentation de la demande pour les produits agricoles au sein et à l'extérieur du hotspot, est le moteur de l'expansion agricole, conduisant à la perte d'habitats. L'exploitation forestière illégale et l'extraction non durable de bois de feu et du charbon de bois sont des menaces supplémentaires, qui sont de nouveau provoquées par la demande extérieure combinée à un manque de moyens de subsistance durables pour les communautés locales. Ces menaces sont particulièrement graves dans les ZCB qui ne sont pas suffisamment couvertes par les aires protégées, mais même les aires protégées ont de sérieux problèmes avec l'utilisation non durable de leurs ressources. Le Chapitre 6 souligne que la plupart des pays du hotspot ont des législations relatives aux aires protégées, à la gestion des forêts et à la protection environnementale. Cependant, la capacité des organismes gouvernementaux à effectivement appliquer la loi est, dans de nombreux cas, faible. Cela est particulièrement vrai dans les zones forestières reculées et en dehors d'aires protégées. Dans ce contexte, les communautés locales sont souvent les acteurs les mieux placés pour agir contre les principales menaces des sites prioritaires, soit seuls, soit en collaboration avec des organismes gouvernementaux. Actuellement, cependant, l'implication des communautés locales dans la conservation est parcelaire. Quand elles ont peu d'incitations ou d'alternatives économiques, les communautés locales peuvent se livrer à des activités illégales ou non durables, tels que trafiquer avec les exploitants, les mineurs illégaux et les braconniers appauvrissant ainsi les populations d'espèces et dégradant les habitats naturels.

Pour répondre à ces problématiques, le CEPF appuiera des projets qui donnent les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires identifiés dans le Tableau 12.2, afin de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage. La Priorité d'Investissement 1.1 se concentrera en dehors des aires protégées conventionnelles, profitant de réformes politiques pour piloter de nouveaux modèles, menés par les communautés, pour la conservation des sites, telles que les réserves communautaires et les concessions de conservation. La Priorité d'Investissement 1.2 travaillera à l'intérieur des aires protégées afin de promouvoir

des plans de gestion participatifs qui créent des opportunités pour mobiliser les communautés et les autres acteurs locaux comme des partenaires actifs dans la conservation. Enfin, la Priorité d'Investissement 1.3 portera sur tous les sites prioritaires et démontrera les activités de subsistance durables qui ont le potentiel de répondre aux besoins des populations locales et de les inciter à participer à la conservation et à la gestion durable des ressources biologiques. Ces investissements se focaliseront sur les communautés qui sont actuellement en train de mettre le plus de pression sur les sites prioritaires, ce qui signifie qu'elles ne sont pas nécessairement seulement à l'intérieur des ZCB elles-mêmes. Pour être éligible à l'appui du CEPF, tous les projets relevant de cette orientation stratégique doivent faire participer les communautés cibles à tous les stades d'un projet, de la conception et à la mise en œuvre, doivent tenir compte des structures de gouvernance existantes, y compris celles des droits coutumiers, et répondre au problème d'accès aux ressources pour les populations locales et au partage équitable des coûts et bénéfices. Les projets qui luttent contre l'exploitation illégale et/ou répondent aux questions de gouvernance forestière doivent également démontrer leur alignement avec le plan d'action FLEGT de l'UE, et, lorsqu'ils existent, avec les APV.

***Priorité d'Investissement 1.1 Renforcer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, du régime foncier et des réformes forestières en vue de faciliter la bonne gouvernance dans la gestion des réserves et des concessions communautaires et privées***

Il a été observé que dans le hotspot les régimes fonciers actuels sont l'un des principaux problèmes qui entravent la conservation, principalement du fait que les communautés et les entreprises privées ne possèdent généralement pas la terre agricole ou forestière qu'elles exploitent, vu que la plupart des terres appartiennent à l'Etat qui les loue pour une utilisation temporaire. Ce système foncier fait qu'il est très difficile pour les petits agriculteurs ou les entreprises d'investir dans une grande parcelle de terrain sur une longue période de temps, puisqu'ils ont peur que le gouvernement ne leur reprenne ou modifie la propriété de leurs terres; en particulier compte tenu du fait que les expériences sur le terrain ont révélé que l'affectation des terres ne se fait pas de manière transparente. L'aménagement du territoire est également un problème en raison de chevauchements de compétences entre les différents organismes gouvernementaux, ce qui conduit à des pratiques d'utilisation des terres qui sont en conflit les unes avec les autres. Par exemple, il y a eu des cas où des permis miniers ont été octroyés pour l'exploitation des minéraux dans des concessions forestières appartenant à un autre concessionnaire.

Ces problèmes de régime foncier sont progressivement en train d'être résolus par des politiques et réformes législatives qui favorisent la sécurisation des propriétés communautaires et privées de terres sur de longues périodes. Profitant de cette opportunité, le CEPF appuiera les processus de planification et les méthodologies participatifs d'utilisation des terres, notamment ceux qui permettent aux communautés de posséder et de gérer les ressources foncières et forestières. Sur certains sites, cela impliquera de soutenir les actions qui protègent les droits des communautés et des investisseurs du secteur privé contre les lubies et caprices des fonctionnaires des administrations locales et d'autres parties prenantes. Dans certains cas, les investissements du CEPF se traduiront par la mise en place de concessions ou réserves de conservation communautaires ou privées. Cependant, les modèles qui intègrent la conservation de la

biodiversité dans la gestion des paysages de production seront également soutenus dans le cadre de cette priorité d'investissement, même si elles ne concernent pas explicitement la création de zones de conservation.

***Priorité d'Investissement 1.2 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs qui favorisent la collaboration des parties prenantes dans la gestion des aires protégées***

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs est une approche importante pour gérer durablement les aires protégées. Le processus de concertation a cependant révélé que certaines aires protégées ne disposent pas de plans de gestion, ou que la durée légale de nombre de plans a expiré, ou encore que certains plans qui ont un statut juridique valable ne sont pas respectés en raison d'un manque de participation des acteurs locaux lors de leur élaboration. Il y a également un manque de ressources financières et humaines des agences gouvernementales chargées de la gestion des aires protégées. Tout cela ne facilite pas la participation des OSC, des communautés locales et des autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées.

Le CEPF appuiera donc les OSC pour travailler avec les gouvernements locaux et nationaux et des représentants désignés du secteur privé afin de réfléchir, élaborer, mettre à jour, mettre en œuvre et surveiller la mise en œuvre des plans de gestion participatifs. De cette façon, les conditions favorables clés seront mises en place pour la gestion collaborative des aires protégées, qui traitent les parties prenantes locales comme des partenaires positifs de la conservation, et les impliquent dans la prise de décisions en matière de gestion.

***Priorité d'Investissement 1.3 Démontrer la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui agiront comme des incitations à la conservation des sites prioritaires (par exemple la domestication d'espèces sauvages, l'exploitation durable de forêts contrôlées localement, la récolte de produits forestiers non ligneux, l'agriculture durable, etc.)***

Il est largement reconnu par les parties prenantes consultées lors de l'élaboration du profil d'écosystème que, parce que les communautés locales dépendent fortement des ressources naturelles pour leur subsistance, il sera très difficile pour elles de conserver les ressources naturelles si elles n'ont pas soit accès à des projets de subsistance durable ou à des stratégies de développement alternatif qui réduisent leur dépendance aux formes non durables d'utilisation des ressources naturelles. Par ailleurs, à cause d'une forte incidence de la pauvreté et pour couvrir leurs besoins médicaux ou domestiques immédiats, certains membres des communautés entrent en connivence avec les braconniers et les exploitants forestiers illégaux en échange d'une partie du butin ou des fonds. Cela explique en partie pourquoi de nombreux projets de conservation dans le hotspot ont alloué une partie importante de leurs ressources à créer des incitations pour les communautés locales afin qu'elles participent pleinement aux programmes et activités de conservation. L'expérience de la première phase d'investissement du CEPF suggère que de telles approches donnent des résultats significatifs. Toutefois, il est important de noter que les leçons tirées du processus de concertation et des investissements antérieurs du CEPF dans le hotspot montrent que les projets locaux vont également échouer si des mécanismes de partage des

avantages solides et transparents ne sont pas mis en place pour promouvoir les vertues d'une bonne gouvernance, et si la durabilité des incitations financières n'est pas assurée.

Le CEPF appuiera les communautés locales dans et autour des ZCB prioritaires à concevoir, développer et / ou mettre en œuvre des projets de subsistance durable, telles que la domestication de la faune et d'espèces fruitières indigènes, l'apiculture, le tourisme de vision et l'exploitation durable des PFNL. En ce qui concerne la domestication des espèces de faune, il existe un risque inhérent aux projets de domestication qui pourraient faciliter le «blanchiment» des animaux sauvages capturés et, ainsi, contribuer au braconnage et commerce des espèces de faune. Pour atténuer ce risque, toutes les activités seront étroitement surveillées et seuls les projets de domestication des espèces non menacées, comme les rats de canne, recevront un appui. Le CEPF appuiera le développement d'entreprises communautaires légales afin de faciliter la mise en œuvre de ces activités.

En ce qui concerne la domestication et la transformation des PFNL, les concertations des parties prenantes ont révélé que la création de valeur ajoutée et la commercialisation des PFNL ont été très difficiles pour les communautés du hotspot à cause du manque de financements, de technologie, de savoir-faire et de marchés. Le CEPF appuiera donc les communautés (financièrement et techniquement) pour récolter, transformer et commercialiser durablement ces produits, tout en soutenant des activités complémentaires de développement des marchés pour les produits finis.

En plus de réduire la pression sur les ressources naturelles et d'encourager les communautés à soutenir les efforts de conservation sur le terrain, il est attendu que les activités d'appui aux moyens de subsistance durable renforcent également les capacités des leaders communautaires. Les compétences développées peuvent être ensuite utilisées pour la mobilisation de la communauté en faveur des activités de conservation. Les projets financés dans le cadre de cette priorité d'investissement seront appelés à assurer la participation équitable des femmes dans la conception et la mise en œuvre des activités de projets, y compris dans des postes de direction. Les bénéficiaires doivent également veiller à ce que des mécanismes participatifs de partage des avantages soient conçus, mis en œuvre et suivis pour permettre à toutes les parties prenantes de participer pleinement et de recevoir les avantages des projets qui soient équivalents à leurs efforts et leurs coûts, en donnant la priorité aux groupes vulnérables, y compris les Peuples Autochtones et les femmes.

## **Orientation Stratégique 2. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous-national et national**

La plupart des pays du hotspot ont un besoin urgent de projets de développement pour créer des emplois et générer des revenus pour payer l'éducation, les soins de santé et d'autres services essentiels. Ainsi, les projets de développement, tels que les mines, les barrages hydroélectriques et les plantations de cultures de rente à grande échelle, ont tendance à être considérés positivement par les fonctionnaires et représentants élus. Toutefois, l'une des principales causes de perte de biodiversité dans le hotspot est le développement et la mise en œuvre de grands

projets de développement qui n'intègrent pas suffisamment les préoccupations environnementales et les garanties sociales.

Comme vu dans le Chapitre 8, l'agriculture et l'aquaculture sont considérées par les parties prenantes comme la deuxième menace pour la biodiversité dans le hotspot, tandis que la production d'énergie et l'exploitation minière est la troisième menace. Un certain nombre de pays du hotspot sont en train de planifier et de mettre en œuvre de grands projets de développement à l'intérieur ou à proximité de sites prioritaires. Pour équilibrer les exigences du développement et la nécessité de préserver la biodiversité, il est, par conséquent, nécessaire d'intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques de développement gouvernementales, les législations et les cadres réglementaires, ainsi que les pratiques commerciales des entreprises du secteur privé.

Comme la plupart des politiques, lois et règlements existants ont été élaborés sans concertation avec les parties prenantes, notamment les communautés rurales et la société civile, d'importantes opportunités existent pour des réformes des politiques qui favorisent les modèles de croissance durable pro-pauvres. La disponibilité des ressources et la capacité d'absorption des organisations de conservation dans le hotspot signifient que les investissements du CEPF au cours des cinq prochaines années seront en mesure de tester et d'affiner une gamme d'approches innovantes de conservation et de développement durable au niveau de sites sélectionnés, mais ne seront pas en mesure de les amplifier seul. L'appui du CEPF ciblera plutôt la recherche, l'analyse et la sensibilisation facilitant la prise de décision fondée sur des faits qui tiennent compte des valeurs économiques et climatiques des écosystèmes naturels, *i.e.* la comptabilisation du capital naturel (Priorité d'Investissement 2.1). Cet appui sera complété par des initiatives qui génèrent des informations pertinentes au niveau local pouvant influencer la prise de décision politique et économique pour faciliter la gestion durable des ZCB prioritaires (Priorité d'Investissement 2.2). Enfin, les subventions du CEPF autonomiseront les communautés locales et leurs associations à s'engager avec les acteurs du secteur privé et du gouvernement et à démontrer des modèles de bonnes pratiques pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'exploitation minière, l'agriculture et la foresterie: les trois secteurs ciblés par le programme d'investissement du CEPF (Priorité d'Investissement 2.3). Les investissements de cette orientation stratégique se focaliseront géographiquement sur les neuf corridors de conservation (Figure 12.1).

***Priorité d'Investissement 2.1 Entreprendre des travaux de recherche, d'analyse et de sensibilisation pertinents sur les politiques pour informer et influencer le développement de politiques publiques nationales de conservation, y compris sur la gestion des aires protégées, le paiement pour les services écosystémiques, la REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes***

Les informations sur les objectifs de conservation dans les forêts guinéennes sont parcellaires, et essentiellement limitées aux valeurs intrinsèques de la biodiversité, tels que les niveaux de richesse en espèces, de menace et d'endémisme. Ces informations, bien que fort pertinentes pour la répartition des investissements pour la conservation, ne sont vraisemblablement pas susceptibles d'influencer l'adoption de politiques publiques nationales, qui doivent comparer les coûts socio-économiques et les avantages des différentes alternatives. A quelques exceptions

près, les informations sur les valeurs sociales et économiques des écosystèmes naturels et des services qu'ils fournissent sont indisponibles ou anecdotiques.

Par conséquent, le CEPF appuiera la conduite et la diffusion de la recherche et de l'analyse des politiques pertinentes qui faciliteront l'élaboration de politiques nationales en appui à la gestion durable des aires protégées, au paiement pour les services environnementaux et à l'utilisation de solutions basées sur la nature pour les changements climatiques, notamment l'adaptation basée sur l'écosystème. En particulier, l'appui sera accordé aux projets qui promeuvent l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies de la REDD +. Les activités relevant de cette priorité d'investissement peuvent nécessiter la participation des institutions de recherche et de réflexion de politiques, ainsi que des ONG dont les actions sont focalisées sur réduction de la pauvreté. Les projets seront encouragés à intégrer les informations générées sur les valeurs des écosystèmes naturels sous la Priorité d'Investissement 2.2, le cas échéant.

***Priorité d'Investissement 2.2 Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels (par exemple, les valorisations économiques des services écosystémiques) en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique en faveur de leur conservation***

Afin de soutenir la réforme des politiques et la prise de décision économique qui favoriseront la conservation au détriment de visions alternatives de développement incompatibles avec la pérennisation à long terme de la biodiversité, il est très important de générer des informations fondées sur la science et enracinées localement sur les valeurs socio-économiques des écosystèmes naturels et les services écosystémiques qu'ils fournissent.

À cet effet, le CEPF appuiera la production d'informations pertinentes au niveau local qui encourageront la prise de décision économique et politique avisée. Parce que les décideurs au sein du gouvernement et du secteur privé quantifieront les alternatives de développement aux investissements dans la conservation des sites prioritaires en termes économiques, le scénario de conservation doit aussi être quantifié dans les mêmes termes, si les décideurs doivent être influencés en faveur de celui-ci. Les projets relevant de cette priorité d'investissement permettront d'établir les éléments probants pour le développement ultérieur, dans le cadre de la Priorité d'Investissement 2.1, de paiement pour les services écosystémiques ou d'autres mécanismes de financement à long terme.

***Priorité d'Investissement 2.3 Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleure pratique de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées***

La plupart des pays du hotspot ont élaboré des stratégies et des objectifs qui mettent l'accent sur les secteurs des mines, de l'agriculture et des forêts comme moteurs du développement national. Pour s'assurer que les développements dans ces secteurs se déroulent d'une manière compatible avec la conservation de la biodiversité, il est nécessaire de démontrer des modèles qui adaptent les meilleures pratiques mondiales et standards de durabilité, et de les appliquer au contexte local. A cet effet, le CEPF appuiera des projets qui visent à faciliter les partenariats entre les

communautés locales, les entreprises privées et les organismes gouvernementaux pour démontrer de tels modèles sur les sites prioritaires. Les OSC sont bien placées pour faciliter de tels partenariats, pour introduire les partenaires aux normes internationales, telles que la certification FSC pour les projets forestiers, et les normes RSPO et du « Sustainable Agriculture Network » dans le secteur de l'agriculture, et pour développer des liens avec le marché pour produits certifiés.

### **Orientation Stratégique 3. Sauvegarder les espèces prioritaires menacées au plan mondial en identifiant et répondant aux principales menaces et aux lacunes en matière d'information**

Au moins 936 espèces dans le Hotspot des Forêts Guinéennes sont menacées au plan mondial (Tableau 4.1). L'analyse présentée dans le Chapitre 8 indique que la menace la plus répandue chez ces espèces est l'utilisation non durable des ressources biologiques, suivie de l'agriculture et de l'aquaculture, et de la pollution. Par ailleurs, comme vu au Chapitre 10, il y a très peu de financements des bailleurs de fonds pour la conservation des espèces. Les besoins de conservation de nombreuses de ces espèces menacées seraient traitées de façon adéquate par la protection des habitats et des contrôles sur l'exploitation non durable dans les ZCB où elles se trouvent; ce qui requiert des actions de conservation basées sur les sites. De telles actions seront entreprises pour les espèces les plus gravement menacées, et guidées par les plans disponibles pour la conservation des espèces, afin de s'assurer qu'elles s'arriment à d'autres investissements par les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds internationaux (Priorité d'Investissement 3.1). Parallèlement, le CEPF appuiera l'analyse des nouvelles données disponibles, complétées par des recherches ciblées pour combler les lacunes primordiales, afin de fournir des informations plus fiables sur lesquelles baser l'allocation des ressources limitées et la conception de stratégies pour la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale (Priorité d'Investissement 3.2). ). Une priorité sera accordée aux projets qui sont en alignement avec la stratégie de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique (European Commission 2015).

#### ***Priorité d'Investissement 3.1 Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger critique et en danger d'extinction de la liste rouge de l'UICN***

D'autres espèces ont des besoins de conservation qui nécessitent des actions spécifiques les ciblant. Par exemple, le braconnage est une menace à travers le hotspot pour les populations de primates mondialement menacées. Bien que la protection basée sur des sites puisse atténuer cette pression, elle doit être complétée par des actions de lutte contre le commerce illégal de viande de brousse, qui est le moteur du braconnage sur de nombreux sites. Cela nécessite des actions complémentaires loin des ZCB, par exemple des campagnes de réduction de la demande des consommateurs dans les centres urbains. Les vautours menacés au niveau mondial sont un autre bon exemple, puisque ce sont des espèces pouvant couvrir des centaines de kilomètres à la recherche de charognes et donc étant largement présentes à l'extérieur de ZCB. L'action basée sur des sites ne suffit pas pour répondre aux besoins de conservation des vautours, qui sont exposés à des menaces à l'échelle des paysages terrestres, y compris comme le déclin des populations

d'ongulés sauvages, l'empoisonnement secondaire par les toxines utilisées pour tuer les carnivores, et l'abattage ciblé pour les pratiques de la médecine traditionnelle.

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, le CEPF appuiera les actions de conservation spécifiques aux espèces qui répondent aux priorités énoncées dans les plans d'action pour la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale. Les financements du CEPF ne seront pas utilisés pour préparer les plans eux-mêmes, mais seront réservés pour la mise en œuvre des plans déjà existants ou qui seront préparés grâce à d'autres sources de financement. Afin de concentrer les ressources limitées parmi la longue liste des espèces menacées dans le hotspot, l'appui sera ciblé sur les espèces en danger critique ou en danger d'extinction: les deux catégories de menaces les plus élevés. Bien que 405 espèces entrent dans l'une de ces catégories, il est probable que la plupart des activités relevant de cette priorité d'investissement porteront soit sur les mammifères soit sur les oiseaux, dont il n'y a que 35 et 17 espèces respectivement (Tableau 4.1), parce que les actions de conservation basées sur les sites seront largement suffisantes pour la plupart des espèces dans d'autres groupes taxonomiques.

***Priorité d'Investissement 3.2. Mettre à jour de l'analyse des ZCB en intégrant les données récemment rendues disponibles, y compris sur les sites d'Alliance for Zero Extinction et les évaluations mondiales de la Liste Rouge et en procédant à des recherches ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles***

Comme déjà constaté, ce profil a mis en évidence des lacunes importantes en matière d'informations taxonomiques et régionales qui font qu'il est très difficile d'évaluer avec précision l'état de conservation de nombreuses espèces ou l'importance biologique relative des différentes ZCB dans le hotspot. Sans doute encore plus préoccupant est le fait que de nombreux sites d'importance mondiale pour la pérennisation de la biodiversité n'ont pas encore été identifiés et été documentés comme ZCB, en particulier dans le domaine de l'eau douce. Une identification plus complète des ZCB pourrait non seulement attirer l'attention sur des sites nécessitant des mesures de conservation, mais aussi faciliter la mise en œuvre des normes environnementales, par exemple celles de la Société financière internationale et des banques qui ont souscrit aux Principes de l'Équateur.

Le CEPF appuiera des actions pour combler ces lacunes d'informations. Les données sur l'état des espèces et des sites qui sont devenues disponibles durant le processus de profilage ou qui deviendraient disponibles au cours de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement seront utilisées pour mettre à jour l'analyse des ZCB. En particulier, il est nécessaire de définir des ZCB terrestres supplémentaires dans les écosystèmes forestiers de Basse Guinée pour les groupes taxonomiques autres que les oiseaux, et de procéder à l'identification complète des ZCB d'eau douce dans l'ensemble du hotspot. Cette priorité d'investissement appuiera également un nombre limité d'enquêtes de terrain très ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles sur l'état des espèces et des sites sélectionnés. Les informations générées pourront éclairer la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de conservation pour les espèces menacées à l'échelle mondiale, tandis que les enquêtes elles-mêmes fourniront aux écologistes en début de carrière, comme aux étudiants de troisième cycle, des possibilités d'acquérir une expérience de terrain et de travailler avec des organismes de conservation.

## **Orientation Stratégique 4 Renforcer les capacités des organisations locales de la société civile, notamment les Peuples Autochtones, les groupes de femmes et de jeunes, afin de conserver et de gérer la biodiversité d'importance mondiale**

Les leçons tirées des projets de conservation en cours et récents en Afrique de l'Ouest ont mis en évidence la nécessité d'établir des partenariats et alliances entre les trois secteurs clés de la société - gouvernement, secteur privé et société civile - pour développer et mettre en place des solutions pour répondre aux défis complexes de développement durable auxquels la région est confrontée. La société civile fait face à un certain nombre d'obstacles pour s'engager dans de tels partenariats, dont les plus importants concernent les capacités. Le programme d'investissement du CEPF offre une occasion importante d'investir dans le développement des capacités des OSC locales, allant des ONG nationales à des organisations communautaires, afin de faciliter leur émergence en tant qu'agents de changement et partenaires crédibles du gouvernement et des partenaires du secteur privé.

Une des leçons tirées de la première phase d'investissement du CEPF était la nécessité de lier l'octroi de subventions au renforcement des capacités, en particulier lorsque l'on travaille avec de petites OSC émergentes. A cet effet, le renforcement des capacités dans le cadre de cette orientation stratégique viendra compléter l'octroi de petites subventions offertes aux OSC locales qui aura lieu tout au long de la stratégie d'investissement dans son ensemble. Les deux stratégies sont des éléments essentiels pour faciliter l'émergence de mouvements locaux de conservation dans les pays du hotspot, mais aucune stratégie ne suffit à elle seule. Les petites subventions non liées au renforcement des capacités peuvent engendrer un certain niveau d'enthousiasme et d'énergie au sein des organismes bénéficiaires, mais l'impact peut être dissipé à moins que ces organismes ne puissent se construire une bonne réputation en termes de gestion programmatique et financière et attirer des fonds d'autres sources. Le renforcement des capacités sans ressources empêche les OSC de mettre en application leurs nouvelles capacités. Par conséquent, les activités de renforcement des capacités dans le cadre de cette orientation stratégique seront étroitement coordonnées avec le développement global du portefeuille de projets, avec la RIT jouant le rôle clé de coordination. A cet effet, les subventions seront accordées à un mélange entre OSC en besoin de renforcement de capacités, et prestataires de services locaux et internationaux capables de fournir formation, mentorat et / ou mise en réseau pour les groupes de la société civile ayant des besoins communs de capacités. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des organisations de Peuples Autochtones, des groupes de femmes et des groupes de jeunes et sur leurs implication dans la conservation des espèces mondialement menacées, des sites prioritaires et des corridors de conservation. Pour gérer le volume de demandes de subventions émanants des OSC pour le renforcement des capacités, d'autres modalités d'octroi de subventions peuvent être considérées en plus d'ouvrir des appels à propositions, y compris les appels restreints et compétitifs, et par invitation.

***Priorité d'Investissement 4.1 Renforcer la capacité des organisations de la société civile locale en matière de gestion financière, institutionnelle et de projet, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds***

Comme vu au Chapitre 7 et tout au long du processus de concertation, bien que certaines OSC soient pleinement impliquées dans la gestion des ressources naturelles, il leur manque les connaissances nécessaires pour gérer des projets de conservation, notamment en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi de la mise en œuvre des projets. Plus précisément, de nombreux groupes n'ont pas la capacité de concevoir des projets et de rédiger des propositions de demande de financements selon les canevas requis par les bailleurs de fonds internationaux. Les OSC locales manquent aussi souvent de capacité pour gérer les fonds du projet en fonction des exigences des bailleurs de fonds, puisque leurs personnels n'ont généralement pas reçu de formation spécifique en gestion financière. Afin de mobiliser efficacement ces organisations en tant que partenaires dans la conservation et le développement durable, il y a un besoin fondamental de renforcer leurs capacités de base en gestion financière et institutionnelle, en planification stratégique, en gouvernance organisationnelle, et en mobilisation de fonds. Il y a également la question de bonne gouvernance en gestion financière des fonds générés par les projets. Il est commun dans la région d'être témoin de corruption au niveau local, notamment en ce qui concerne le partage inégal des coûts et des bénéfices. Les groupes vulnérables comme les Peuples Autochtones sont souvent négligés lors du partage des bénéfices. La priorité sera donnée aux initiatives de renforcement des capacités qui cibleront les organisations de Peuples Autochtones.

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, le CEPF appuiera les organisations communautaires indépendantes pour qu'elles améliorent leurs capacités, notamment en améliorant leurs structures de gouvernance et leurs systèmes comptables. Il sera important d'appuyer les structures décentralisées de la société civile, d'impliquer efficacement les groupes locaux et vulnérables comme les communautés autochtones, parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles, d'établir les fondements pour les mécanismes de partage équitable des bénéfices, et d'éviter de mettre trop l'accent sur le développement d'une classe professionnelle d'ONG nationales qui pourrait devenir un obstacle à la croissance de la société civile de base/du terrain, tel que l'on a observé dans d'autres hotspots où le CEPF opère. Tenant compte des expériences de la première phase, la priorité sera accordée aux arrangements de mentorat et d'autres approches novatrices, par opposition à des cours de formation classiques.

***Priorité d'Investissement 4.2 Etablir et renforcer des organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes visant à favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages***

En raison de la nature patriarcale de la plupart des cultures dans le hotspot, les femmes ne sont pas souvent impliquées ou incluses dans les processus décisionnels relatifs aux projets de gestion des ressources naturelles et de développement. En fait, jusqu'à tout récemment, la conservation de la biodiversité était considérée comme une activité exclusivement masculine, et cela est reflété dans la composition des postes de direction au sein des ONG de conservation. Jusqu'à récemment, les contributions potentielles des femmes à la gestion des ressources naturelles sur le terrain et à la pratique de conservation au niveau national avaient été à peine exploitées, en raison de leur marginalisation au vu de leur insécurité en matière de droits fonciers, de leurs opportunités limitées de prise de parole dans les processus décisionnels, de leur manque d'accès à l'éducation et du manque d'opportunités en formation et développement de carrière.

Heureusement, la plupart des pays du hotspot découvrent de plus en plus les importantes contributions que les femmes peuvent apporter à des projets de conservation et de subsistance durable, tandis que l'environnement politique et les attitudes sociétales changent progressivement vers plus de participation et de leadership féminin. À travers les activités de groupes et réseaux régionaux et nationaux de femmes, tels que le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), et des ministères chargés de la condition féminine, le rôle vital des femmes dans la conservation est de plus en plus illustré via certains projets pilote importants. Par exemple, certains mécanismes de petites subventions, tels que CARPE et PPI, ont non seulement soutenu les groupes de femmes dans la mise en œuvre d'activités de conservation de la biodiversité et de développement rural sur le terrain, mais ont également agi comme un instrument par lequel les femmes ont influencé de nombreuses politiques qui soutiennent actuellement des actions de conservation dirigées par les femmes.

Pour consolider ces tendances positives, le CEPF renforcera les capacités de groupes de femmes pour que ces groupes puissent plaider en faveur de la gestion des ressources naturelles et des droits au développement, en particulier pour l'égalité des sexes. Le CEPF offrira également une formation pour soutenir les OSC dirigées par les femmes afin qu'elles puissent aborder certaines questions institutionnelles qui ne favorisent actuellement pas la participation des femmes dans la conservation de la biodiversité des sites prioritaires. Ces activités pourraient être liées à des investissements dans le cadre de la Priorité d'Investissement 1.3 sur la création d'emplois et de moyens de subsistance durables. Les activités de subsistance qui présentent en particulier de bonnes opportunités pour la participation des femmes rurales comprennent la récolte durable, l'apport de valeur ajoutée et la commercialisation des PFNL.

### ***Priorité d'Investissement 4.3 Renforcer la capacité de communication des organisations de la société civile locale en appui à leur mission et pour sensibiliser le public à l'importance des objectifs de conservation***

La communication stratégique est l'un des principaux éléments des programmes de conservation, en particulier là où ils sont en concurrence pour l'attention des décideurs et des communautés locales avec d'autres visions du développement. Les parties prenantes ont indiqué cependant que la plupart des programmes de conservation ne consacrent pas de temps et de ressources suffisants pour produire et diffuser des informations sur l'importance des espèces et des écosystèmes dans des formats adaptés localement. En outre, l'expérience de la première phase d'investissement du CEPF dans le hotspot a révélé la nécessité d'aller au-delà des efforts d'éducation environnementale et de sensibilisation classiques, qui se sont avérés peu efficaces. Pour combler cette lacune, le CEPF financera des activités qui renforcent la capacité de communication des OSC locales, afin qu'elles puissent faire connaître l'importance des objectifs de conservation aux auditoires clés aux niveaux local, sous-national et national. Ce renforcement des capacités couvrira potentiellement une gamme de médias, y compris des revues scientifiques, des aide-mémoires politiques et techniques, des émissions de radio et de télévision, des journaux et des médias en ligne. Le CEPF appuiera également des ateliers de sensibilisation pour sensibiliser le public à l'importance des projets de conservation. L'éducation entre pairs et le marketing social seront également parmi les outils sur lesquels les OSC pourront recevoir un renforcement de capacités, car ils peuvent être particulièrement appropriés pour catalyser les types de changement

de comportement et de réduction de la demande des consommateurs nécessaires pour répondre à des menaces telles que le braconnage et le commerce de la faune.

Il sera également très important de renforcer la capacité des OSC locales pour documenter et échanger des expériences, des leçons apprises et des approches innovantes à la fois en interne au sein de leurs propres organisations, et à l'extérieur entre OSC. Bien qu'une grande partie de cet échange entre les OSC aura lieu au sein des pays, le CEPF profitera également de la nature régionale du programme d'investissement pour faciliter les échanges entre les OSC dans différents pays du hotspot qui travaillent sur des thèmes similaires. Cela permettra non seulement d'empêcher d'autres acteurs de la société civile de répéter les approches qui ont échoué ou qui n'ont pas été utiles ailleurs, mais facilitera également l'élargissement des expériences, des leçons apprises et des expériences réussies sur d'autres sites. Cela permettra aux acteurs d'atteindre rapidement leurs objectifs de conservation de manière rentable.

Enfin, cette capacité des OSC à diffuser les résultats de leurs projets pilote auprès des décideurs dans les secteurs public et privé sera renforcée. En se basant sur les expériences d'autres hotspots, la création d'alliances d'OSC, y compris d'organisations de Peuples Autochtones et de groupes de femmes, travaillant sur des questions similaires, et qui peuvent communiquer avec ces publics de manière coordonnée, a prouvé être une stratégie efficace. Ce type d'appui au renforcement des capacités facilitera l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé qui est envisagée dans le cadre de l'Orientation Stratégique 3, sur la base des résultats des projets pilote soutenus dans le cadre des Orientations Stratégiques 1 et 2.

### **Orientation Stratégique 5. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements de conservation à travers une équipe régionale de mise en œuvre**

Comme il peut déjà l'être constaté au vu des interdépendances qui existent entre les différents éléments de la stratégie d'investissement, et de la nécessité d'intégrer l'octroi des subventions avec un renforcement des capacités, le développement d'un portefeuille de projets dont les impacts sont plus importants que la somme de ses parties nécessitera un leadership stratégique et une coordination efficace. Bien que le Secrétariat du CEPF assumera la supervision stratégique globale et la conformité avec toutes les politiques et exigences, un tel leadership et une telle coordination peuvent être plus efficacement assurés par une organisation ou des organisations ayant une présence permanente dans le hotspot. Cela permettra également d'assurer la durabilité du programme, grâce à la construction d'un référentiel de savoir-faire, d'expérience et de contacts qui perdurera au-delà de la fin de la période de mise en œuvre de l'investissement. A cet effet, le CEPF mettra en œuvre son programme de subvention en étroite collaboration avec une équipe régionale de mise en œuvre (Regional Implementation Team – RIT – en anglais). La RIT permettra de promouvoir et de gérer le processus d'octroi des subventions, d'entreprendre le renforcement de capacités clés, de maintenir et d'actualiser les données sur les objectifs de conservation. Elle assurera également le leadership en vue de promouvoir l'ensemble de l'agenda des objectifs de conservation auprès des gouvernements et autres parties prenantes. Les termes de référence détaillés de la RIT peuvent être consultés sur le site web du CEPF: [www.cepf.net](http://www.cepf.net).

***Priorité d'Investissement 5.1 Opérationnaliser et coordonner les processus et procédures d'octroi de subventions du CEPF pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie d'investissement dans l'ensemble du hotspot***

Pour les grandes subventions, la RIT viendra en appui du secrétariat du CEPF en examinant et en traitant les demandes de subventions, en assurant la conformité avec les politiques du CEPF, et en élaborant des rapports et en suivant les bénéficiaires de subvention et le portefeuille à temps et de façon précise. En particulier, l'équipe jouera un rôle très important dans la sollicitation et l'examen des propositions. Ce rôle englobe un large éventail d'activités, de la diffusion des appels à propositions en passant par la création de comités d'examen et la formulation de recommandations finales pour approbation ou pour rejet des propositions reçues. Ces tâches nécessitent une expertise technique, une connaissance de la stratégie, et la capacité de comprendre que tous les projets sélectionnés feront une contribution unique à la réalisation des objectifs du CEPF.

L'équipe régionale de mise en œuvre assumera également la responsabilité de la gestion du mécanisme de petites subventions du CEPF dans le hotspot, y compris la budgétisation, le traitement des propositions, la contractualisation des subventions et le suivi des impacts. Les petites subventions jouent un rôle extrêmement important dans le portefeuille de projets du CEPF. Elles peuvent aborder des thèmes ou des zones géographiques d'importance, servir de subventions de planification, ou offrir des opportunités de mobilisation des groupes locaux et de base qui peuvent ne pas avoir la capacité de mettre en œuvre des grandes subventions. Le rôle stratégique que jouent ces petites subventions ne peut être sous-estimé, et la RIT sera responsable de la surveillance stratégique de ce portefeuille afin d'assurer la cohérence avec l'ensemble du portefeuille de projets, et décidera de l'attribution de toute demande de subvention. Comme mentionné dans la Section 11.2, afin de répondre aux besoins des OSC locales dans le hotspot, le montant maximal des petites subventions sera fixé à 50.000 dollars américains, bien que la RIT aura l'option d'attribuer une gamme variée de montants.

La RIT sera également responsable du suivi de la performance du portefeuille et de l'élaboration des rapports s'y rapportant, tout en assurant le respect des exigences en matière de production de rapports, en veillant à ce que les bénéficiaires comprennent et se conforment aux politiques de sauvegarde sociales et environnementales, et en examinant leurs rapports. A cette fin, la RIT entreprendra des visites de terrain aux bénéficiaires de subventions, pour identifier les besoins en suivi du renforcement des capacités. Cela permettra d'assurer la mise en œuvre efficace de ces projets et de leur suivi, mais cela nécessite une expertise technique effectuée de manière efficace et instruisant une gestion adaptative.

***Priorité d'Investissement 5.2 Construire une large audience de groupes de la société civile travaillant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs***

L'équipe de mise en œuvre régionale entreprendra également des tâches programmatiques appuyant directement le développement stratégique du portefeuille de projets et contribuera de plein droit à la réalisation des résultats de conservation générant des bénéfices dans l'ensemble

du portefeuille. Ces tâches comprendront la facilitation des échanges d'apprentissage entre les bénéficiaires et autres parties prenantes, l'identification d'opportunités stratégiques pour le CEPF, et l'alignement des investissements du CEPF avec les investissements des autres bailleurs de fonds. Ces fonctions nécessiteront que l'équipe régionale de mise en œuvre maintienne une expertise interne en conservation afin de s'assurer que les fonds du CEPF soient stratégiquement canalisés pour optimiser la réalisation de ses objectifs de conservation. Ils exigeront également que la RIT favorise la collaboration et crée des réseaux entre les OSC, répondant ainsi aux leçons tirées de la première phase d'investissement, qui a souligné la valeur de tels réseaux pour éviter toutes duplications d'efforts et maximiser les résultats de conservation.

Les objectifs de cette priorité d'investissement sont principalement de coordonner et de communiquer sur l'investissement du CEPF, de créer des partenariats et de promouvoir l'échange d'informations dans les sites prioritaires et les corridors de conservation. Ils appuieront également le renforcement des capacités, une fonction considéré comme étant au cœur de la responsabilité de la RIT. Alors que des formes complémentaires de renforcement des capacités seront soutenues sous l'Orientation Stratégique 4, la RIT jouera un rôle actif dans le renforcement des capacités des OSC locales pour accéder et faire bon usage des financements du CEPF. Le renforcement des capacités des partenaires, visant à assurer leurs capacités institutionnelle et individuelle pour concevoir et mettre en œuvre des projets contribuant aux objectifs de la stratégie d'investissement, n'est pas une fin en soi ; au contraire, ce renforcement est essentiel à la réalisation de la mission mondiale du CEPF d'engager et de renforcer la société civile, et à la réalisation des autres éléments de la stratégie d'investissement. L'expérience des précédents investissements du CEPF dans le hotspot a montré que ces efforts de renforcement des capacités sont essentiels pour assurer de bons projets qui sont intégrés dans la stratégie plus large du hotspot et une vision commune de la conservation. Le renforcement des capacités des OSC dans la conception, la mise en œuvre de projet et l'élaboration des rapports leur permettront également d'avoir accès aux financements disponibles auprès d'autres bailleurs de fonds, améliorant ainsi la durabilité des impacts du financement du CEPF.